OCTOBRE 2020



RC-POS (19_POS_139)

RAPPORT DE LA COMMISSION chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat Florence Bettschart-Narbel et consorts - Pour une prise en charge des camps et sorties scolaires

1.PRÉAMBULE

La commission nommée pour étudier ce postulat s'est réunie à deux reprises : le vendredi 6 septembre 2019 à la Salle Cité, Rue Cité-Devant 13, à Lausanne et le mercredi 2 septembre 2020 à la Salle du Bicentenaire, Place du Château 6, à Lausanne. Elle était composée de Mesdames les Députées Taraneh Aminian, Florence Bettschart-Narbel, Joséphine Byrne Garelli, Éliane Desarzens, Valérie Induni ainsi que de Messieurs les Députés Jérôme Christen, Aurélien Clerc, Julien Cuérel, José Durussel, Vassilis Venizelos et de la soussignée, confirmée dans le rôle de présidente-rapportrice.

Ont également assisté à la séance : Madame Cesla Amarelle, cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) et Monsieur Giancarlo Valceschini, directeur général de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO).

Les notes de séances ont été prises par Mr Fabrice Lambelet, secrétaire de commissions parlementaires au Secrétariat général du Grand Conseil (SGC), ce dont nous le remercions.

2.POSITION DE LA POSTULANTE

Lors de la première séance, la postulante indique que son postulat a trait à la prise en charge financière par les parents des camps de sport, des voyages d'études et des sorties scolaires. Or, l'arrêt du Tribunal fédéral (TF) a changé la donne en décrétant que ces derniers faisaient désormais partie intégrante de l'enseignement obligatoire. Dans certaines communes, la participation financière des parents peut être importante. Elle exprime la crainte que ce changement ne débouche sur un système à deux vitesses entre les communes les plus riches et celles qui le sont moins. Elle affirme qu'il faut maintenir ces sorties et camps qui représentent des moments importants de la scolarité de nos élèves. Les soucis de répartition des coûts du matériel sont aussi évoqués.

En début de deuxième séance, la postulante dit se rendre compte, après avoir discuté avec un certain nombre de représentants de communes, que celles-ci souhaitent conserver leur autonomie sur la question de l'organisation des camps, des possibilités de sorties et le mode d'organisation de ces activités pour les enfants. Sur son postulat, elle se dit prête à modifier ses conclusions. Dans la réponse à celui-ci, il serait important de disposer d'un état des lieux sur les activités prises en charge par le canton. Elle indique également que, suite aux discussions Canton-Communes, le canton a pris en charge une part du matériel scolaire.

3.POSITION DU CONSEIL D'ÉTAT (CE)

Lors de la première séance après avoir fait un historique des relations financières et le désenchevêtrement des tâches entre le canton et les communes, la Conseillère d'État relève que derrière ce texte, tout comme derrière celui de M. Christen traité en parallèle, il y a une question politique au sens fort du terme. En effet, les conséquences financières sont importantes et mettent en péril les quatre chantiers du département qui sont

en cours, soit la valorisation de la formation professionnelle, l'éducation numérique, la consolidation de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) et là concept 360.

Lors de la deuxième séance, la Conseillère d'État indique que l'accord Canton-Communes a, entretemps, pu être finalisé. Sur la question du coût des camps et des transports scolaires, le CE n'entend pas intervenir pour deux raisons :

- cela modifierait l'équilibre fixé par EtaCom et un transfert de charges des communes vers le canton pour compenser l'augmentation ;
- le canton a privilégié d'autres pistes d'intervention pour soulager les finances communales par le biais de la facture sociale et l'accord sur les constructions scolaires ou l'équipement numérique.

La Conseillère évoque aussi une réflexion pour privilégier des sorties plus locales que ce soit pour des raisons de soutien à l'économie ou de durabilité. Le DFJC travaille en ce sens. Il est le seul département de la formation à avoir exigé que toutes les sorties de l'année scolaire en cours aient lieu en Suisse ; d'autres cantons commencent à prendre ce chemin. Il a également interdit les voyages en avion et a publié un guide pour faciliter l'organisation de camps durables et locaux. Il mène, enfin, une réflexion sur la manière d'intégrer davantage des objectifs de durabilité dans les objectifs pédagogiques accompagnant une sortie. Ce guide a déjà été publié et transmis à tous les enseignants. Certains l'ont déjà utilisé et en ont fait un retour positif parce que cela donne beaucoup d'idées.

Pour toutes ces raisons, elle propose que cette intervention parlementaire permette au DFJC de jouer un rôle facilitateur et qu'il puisse proposer, à brève échéance, des recommandations, afin que les communes puissent y trouver leur compte. Il faut aussi faire en sorte que cette intervention parlementaire ne soit pas contraignante, afin que le département puisse donner un état des lieux au Grand Conseil (GC).

Également lors de la deuxième séance, le directeur général évoque, à propos des camps, qu'une piste a été explorée avec le concours d'un député qui a mis en contact le DFJC avec une communauté tarifaire (remontées mécaniques) intercantonale. Concernant la fourniture du matériel de ski, les communes le financent toujours et mettent à disposition des enfants qui n'en ont pas le matériel nécessaire. Ce matériel appartient aux communes et elles sont chargées de son entretien. Il évoque également les possibilités de diminution de coûts et signale une autre piste intéressante qui est celle de Movetia, instance fédérale allouant des ressources. Cela vise à inciter les établissements, par leurs directions puis par leurs enseignants, à favoriser tous les échanges de bilinguisme. En effet, lors d'activités communes entre une classe vaudoise et une classe d'un autre canton (germanophone ou italophone), il est possible de recevoir un subventionnement de la part de Movetia. Il pourrait être imaginé un camp en commun entre une classe vaudoise et une classe zurichoise avec le versement d'une subvention non négligeable.

4.DISCUSSION GÉNÉRALE

Lors de la première séance, de nombreux commissaires s'expriment en souhaitant que la prestation des camps et sorties scolaires soit maintenue, mais bon nombre évoquent également les discussions en cours sur la répartition des frais entre le canton et les communes sur les constructions scolaires.

Après de longs échanges, force est de constater qu'en l'état, les travaux de la commission ne pouvaient pas être conclus tant que la plateforme Canton-Communes travaillait. Il a donc été décidé de suspendre les travaux et de se retrouver au printemps 2020 pour finaliser nos travaux. Un communiqué de presse a fait état de ce fait.

Dans la discussion générale lors de la reprise des travaux, il est constaté un consensus autour du fait que les camps et sorties doivent être maintenus. Il est clairement exprimé que l'essentiel est que tous les élèves vaudois puissent accéder à des camps ou sorties scolaires, mais que les disparités d'un établissement à un autre ne soient pas trop importantes.

Il n'y a pas suffisamment de recul aujourd'hui sur les dispositifs mis en place par les communes et les établissements scolaires pour établir un bilan. Toutefois, chaque région est spécifique avec des différences. Il est tout de même constaté que tout centraliser n'annulerait pas ces disparités ; un équilibre doit être trouvé dans le système à mettre en place. Il ressort également que les autorités communales veulent garder leur possibilité de choix.

La Conseillère ajoute que les établissements craignent toujours un étalonnage et que le département les contrôle. Elle affirme n'avoir aucun problème à produire une recommandation sur la question des camps, mais avec le risque d'ouvrir de nouveaux fronts. Pour rappel, une recommandation n'est pas obligatoire et permet aux établissements de se comparer pour savoir s'ils sont tous dans une même ligne ou non. Dans le débat, il faut donc parler d'outil d'aide à la décision plutôt que de recommandations, car cela permettrait de responsabiliser les différents acteurs et de présenter ces éléments comme pouvant être utilisés ou non. Cela permettrait aussi d'avoir une orientation permettant d'effacer les potentielles disparités sur le territoire.

Dans cette discussion générale, plusieurs sujets touchant à l'organisation et au financement des camps, aux abonnements tels "Magic Pass" sont évoqués, mais aussi les incidences du coronavirus (COVID-19) sur les projets de camps ou de sorties.

Vu le débat riche et l'évolution de ce dossier depuis la première séance, la postulante constate qu'en maintenant son postulat tel que déposé, cela ne « collerait » plus avec l'état des travaux ou l'état d'esprit que cela soit dans les Communes ou au sein du département. Elle propose donc de modifier son postulat et de demander un état des lieux en ce sens : « Le présent postulat demande au Conseil d'État de présenter un état des lieux sur l'organisation et la prise en charge financière des camps, courses d'école, sorties scolaires et voyages d'étude, suite à l'arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017 ». Ce postulat devrait être alors pris en considération de manière partielle.

5. VOTE DE LA COMMISSION

Prise en considération partielle du postulat

La commission recommande au Grand Conseil de prendre partiellement en considération ce postulat à l'unanimité des membres présents, et de le renvoyer au Conseil d'État.

Veytaux, le 13octobre 2020

La présidente-rapportrice : (Signé) Christine Chevalley